

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf septembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 45
DATE DE LA CONVOCATION	12/09/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	26/09/2019

OBJET :

**Syndicat mixte pour l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) -
Remplacement de M. Mickaël GUITTARD**

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Francesco ALLEGRA , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Catherine ASSO , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Michel BERAUD , M. Philippe BIAIS , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSERE , M. Denis DUGELAY , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Maryvonne GRENIER , M. Michel GAY-PARA , M. Christian HUBAUD , Mme Sylvie LABBE , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Christelle MAECHLER , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Jean-Pierre TILLY , M. Francis ZAMPA , Mme Carole LAMBOGLIA , M François-Olivier CHARTIER
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Marie-Christine LAZARO procuration à M. Fernand BARD, M. Claude FACHE procuration à M. Jean-Pierre COYRET, M. Roger GRIMAUD procuration à Mme Carole LAMBOGLIA, M. Maurice MARCHETTI procuration à Mme Rolande LESBROS, Mme Martine PAUL procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. Stéphane ROUX procuration à M. François DAROUX, M Bernard LONG procuration à M. Rémy ODDOU-STEFANINI

Absent(s) :

M. Daniel BOREL, Mme Elsa FERRERO, Mme Raymonde EYNAUD, M. Frédéric LOUCHE, M Thierry PLETAN

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Rolande LESBROS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT dont le périmètre englobe 4 EPCI (soit 80 communes) a été créé le 28.01.2001. Il a pour objet l'élaboration et le suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale tel que défini par le code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L.141-1 et suivants.

A ce titre, il est chargé de la concertation, de l'élaboration, de l'approbation, du suivi, de l'évaluation et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

Le SCOT met en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'implantations d'équipements commerciaux, de protection des paysages et des espaces naturels et agricoles, ainsi qu'en matière de prévention des risques. Il définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement à l'échelle intercommunale et fédère au sein d'un même document l'ensemble des problématiques qui concourent à l'organisation de l'espace. L'ensemble des documents sectoriels (PLH, PLU, PDU...) doivent lui être compatibles.

Les statuts du syndicat prévoient en leur article 7 que le comité syndical est administré par un conseil composé de délégués élus par les organes délibérants des collectivités membres. La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance a désigné 22 membres titulaires, dont 6 au titre de la ville de Gap et dans les mêmes proportions, 22 suppléants.

Suite au décès de Monsieur Mickaël GUITTARD, il convient de désigner un nouveau membre titulaire.

Décision :

Vu les articles L.2121-33, L.5711-1 du code général des collectivités ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2016-10-26-001 du 26 octobre 2016 créant la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'aire gapençaise ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 février 2017 portant désignation des membres du SCOT ;

Il est proposé :

Article 1 : de désigner le remplaçant de M. Mickaël GUITTARD, titulaire.

Article 2 : de procéder à cette désignation parmi les candidats proposés, par vote à main levée,

Article 3 : de constater que la liste actualisée des membres représentant la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance au SCOT, est désormais la suivante :

Il est proposé de désigner Mme Marie-José ALLEMAND, membre titulaire du SCOT.

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
BARCILLONNETTE	Jean-Pierre TILLY	Christian PIETAIN
CHATEAUVIEUX	Jean-Baptiste AILLAUD	Gilles SERRES
ESPARRON	Patrick ALLEC	Max GIORDANENGO
FOUILLOUSE	Serge AYACHE	Gérard WARIN
GAP	Roger DIDIER Maryvonne GRENIER Claude BOUTRON Jean-Louis BROCHIER Betty DEGRIL Marie-José ALLEMAND	Jérôme MAZET Bénédicte FEROTIN Rolande LESBROS Monique PARA François DAROUX Joël REYNIER
JARJAYES	Maurice COEUR	Cécile FAURE
LARDIER	Rémi COSTORIER	Roger MARTIN
LETTRET	Rémy ODDOU-STEFANINI	Bernard BOHAIN
NEFFES	Michel GAY-PARA	Claude NEBON
LA SAULCE	Roger GRIMAUD	Carole LAMBOGLIA
SIGOYER	Denis DUGELAY	Mathieu ALLAIN-LAUNAY
TALLARD	Jean-Michel ARNAUD	Marie-Christine LAZARO
VITROLLES	Philippe BIAIS	Michel PHISEL
PELLEAUTIER	Christian HUBAUD	Guy BONNARDEL
LA FREISSINOISE	Claude FACHE	Jean-Pierre COYRET
CURBANS	Laurence ALLIX	Francesco ALLEGRA
CLARET	Frédéric LOUCHE	Valérie BENISTANT

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 52

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 26 SEP. 2019

Affiché ou publié le : 26 SEP. 2019